

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2024

Le 24 septembre 2024, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ESTIVAREILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges PAILLERET, Maire.

Présents :

M. BARDY Jean-Pierre, Mme BRUNOL Edith, M. CARDOSO José, M. CESARETTI Fabien, M. CLERGET Jean-Luc, M. DIEUMEGARD Philippe, Mme GUYONNET Karine, Mme LEPELTIER Marie-Josèphe (à partir de 20h30), M. PAILLERET Georges, M. TOURRET Jean

Procuration(s) :

Mme BAUDIN Nathalie donne pouvoir à Mme BRUNOL Edith, Mme LAVÉDRINE Emilie donne pouvoir à M. TOURRET Jean, M. LEBON Nicolas donne pouvoir à M. PAILLERET Georges, Mme MAGNIER Brigitte donne pouvoir à Mme GUYONNET Karine, Mme PASQUIER Jenna donne pouvoir à M. CESARETTI Fabien

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BAUDIN Nathalie, Mme LAVÉDRINE Emilie, M. LEBON Nicolas, Mme MAGNIER Brigitte, Mme PASQUIER Jenna

Secrétaire de séance : Mme GUYONNET Karine

L'ordre du jour était le suivant:

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/07/2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences"
4. Questions / informations diverses

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Décision modificative N°1 - budget assainissement
- Acquisition d'une parcelle cadastrée AD362

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2024

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUYONNET Karine

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°2024-031 : RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

L'autorisation de mise en œuvre de ce contrat est placée sous la responsabilité du prescripteur, France Travail, agissant pour le compte de l'Etat et fait l'objet de signature d'une convention.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20,00 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'adjoint d'animation dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Mission du poste : aide maternelle d'école
 - Durée du contrat : 9 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20h00
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat de travail à durée déterminée et tout autre document afférent à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Madame Marie-Josèphe LEPELTIER a fait son entrée dans la salle du conseil à 20h30.

DÉLIBÉRATION N° 2024-032 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet : VIREMENT DE CREDITS ARTICLE 6817

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article(Chap) - Opération	Montant
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des actifs circulants	1 419,13
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. modernisation réseaux coll.	-1 419,13
Total dépenses :	0,00

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2024-033 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AD362

Dans le cadre d'un projet de création de voirie reliant la RD2144 à la Rue du Ruisseau qui desservirait les parcelles constructibles environnantes, la commune d'ESTIVAREILLES souhaite acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située entre l'impasse des Coutures et la Rue du Ruisseau, appartenant à la SCI CHAMAX. Cette parcelle, d'une superficie de 312 m² et cadastrée AD362, est inscrite en emplacement réservé de voirie n° 2 au plan local d'urbanisme.

La SCI CHAMAX souhaiterait céder ce terrain au prix de 3 000,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'acquisition, par la commune d'ESTIVAREILLES, à titre onéreux, pour un montant de 3 000,00 €, d'un terrain nu d'une superficie de 312 m², libre de toute location ou occupation, appartenant à la SCI CHAMAX. Cet achat permettra de créer une voirie reliant la RD2144 à la Rue du Ruisseau ; Cette parcelle de terrain sera classée dans le domaine public de voirie après travaux.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition ;

Le montant à payer (prix d'acquisition et frais d'acte notarié) sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal en section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

- Un appel d'offres a été déposé pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg (secteur Lotissement des Mûriers / Rue de Vaux). La date limite de réception des offres est fixée au mercredi 2 octobre 2024 à 12h00.
- L'application IntraMuros sera présentée aux membres des associations locales lors de la réunion du 2 octobre à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance



Fait à ESTIVAREILLES

Le Maire

